

# BEPS (Erosion de la base et transfert de bénéfices) et les conventions fiscales

Rédigé sur base d'un document de  
l'OCDE

# BEPS, de quoi s'agit-il ?

- En termes simples, la question de « BEPS » se pose parce que, selon les règles actuelles, les entreprises multinationales sont souvent capables de soustraire artificiellement les bénéfices imposables des pays dans lesquels ils sont générés
- Cela mène à imposer nulle part les bénéfices et à réduire de manière significative l'impôt sur les sociétés payé par les entreprises multinationales dans les pays où elles exercent leurs activités.
- Ainsi sont affectées
  - la position concurrentielle de ces entreprises
  - les décisions d'investissement
  - la confiance générale dans le système fiscal

# Pourquoi BEPS ? Pourquoi maintenant ?

- L'accent a toujours été mis sur le développement de normes communes pour éliminer la double imposition des investissements transfrontaliers :
  - Modèle de convention qui sert de base à plus de 3.000 conventions fiscales bilatérales
  - Directives en matière de prix de transfert qui fournissent des principes pour la répartition des revenus entre les membres d'un groupe multinational
- La prévention de la double imposition demeure le travail de base, mais la question de la **double non-imposition** doit également être abordée
- L'attention et l'intérêt du public vis-à-vis de la fiscalité des sociétés vont croissant

# Comment faire face à BEPS ?

- La planification fiscale est très généralement légale. Dès lors, si les gouvernements ne sont pas satisfaits des résultats, les règles doivent être changées.
- Mais aucun pays ne peut le faire de manière unilatérale. Il faut des **solutions multilatérales**.
- Le G20 a fortement soutenu cette approche globale et collective de la question. Ainsi, lors de la réunion tenue en novembre 2012, les ministres des Finances du G20 ont demandé un diagnostic à l'OCDE.

# Le rapport : Lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices



**Lutter contre l'érosion  
de la base d'imposition  
et le transfert de bénéfices**



# Le plan d'action BEPS



Plan d'action concernant  
l'érosion de la base  
d'imposition et le  
transfert de bénéfices

**Publié en juillet 2013**

15 Actions autour de *trois piliers*  
*principaux*:

- La **cohérence** internationale de la fiscalité des sociétés
- Le réalignement de l'imposition sur la **substance économique**
- La **transparence** ainsi que la certitude (sécurité juridique) et la prévisibilité



# Sommet des Chefs d'États du G20 Saint-Pétersbourg – 5/6 septembre 2013

“We fully endorse the ambitious and comprehensive Action Plan – originated in the OECD – aimed at addressing base erosion and profit shifting with mechanisms to enrich the Plan as appropriate.”

[« Nous appuyons pleinement le plan d'action ambitieux et global - originaire de l'OCDE - visant à répondre érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices avec les mécanismes d'enrichir le plan le cas échéant. »]

# Sommet des Chefs d'États du G20 Saint-Pétersbourg – 5/6 septembre 2013

“Profits should be taxed where economic activities deriving the profits are performed and where value is created.”

[“Les bénéfices devraient être taxés là où les activités économiques sont réalisés qui génèrent ces bénéfices et où la valeur est créée.”]

# Quelques actions clés

- Développer des règles fiscales internationales pour aborder les failles entre les systèmes fiscaux nationaux, tout en respectant la souveraineté de chaque pays et son droit à concevoir ses propres règles
- Réexaminer les règles en matière de conventions fiscales et de prix de transfert pour assurer l'imposition des bénéfices dans les pays où l'activité économique générant ces bénéfices est réalisée

# Quelques actions clés

- Assurer la transparence tout en encourageant une certitude (sécurité juridique) et une lisibilité accrue,
  - Des entreprises vers les gouvernements :
    - Grâce à une déclaration "pays par pays" à remplir par les entreprises visant la répartition mondiale des bénéfices
  - Entre les gouvernements :
    - Grâce à la communication aux États partenaires des rescrits accordant des avantages fiscaux
- Analyser l'échelle et l'impact économique de BEPS, y compris les effets sur le plan international
- Développer un instrument multilatéral

# 15 Actions

Action	Calendrier
1. Relever les défis fiscaux posés par l'économie numérique	09/2014
<b>Quatre actions pour établir la cohérence internationale de la fiscalité des sociétés</b>	
2. Neutraliser les effets des montages hybrides	09/2014
3. Renforcer les règles relatives aux SEC	09/2015
4. Limiter l'érosion de la base d'imposition <i>via</i> les déductions d'intérêts et autres frais financiers	09 et 12/2015
5. Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance	09/2014 et 09 et 12/2015

# 15 actions

## Cinq actions pour que les normes internationales puissent de nouveau s'appliquer pleinement et produire tous leurs effets

6. Empêcher l'utilisation abusive des conventions fiscales	09/2014
7. Empêcher les mesures visant à éviter artificiellement le statut d'établissement stable	09/2015
8. Faire en sorte que les résultats en matière de prix de transfert soient conformes à la création de valeur : actifs incorporels	09/2014
9. Faire en sorte que les résultats en matière de prix de transfert soient conformes à la création de valeur : risques et capital	09/2015
10. Faire en sorte que les résultats en matière de prix de transfert soient conformes à la création de valeur : autres transactions à haut risque	09/2015

# 15 actions

## Quatre actions pour assurer la transparence tout en encourageant une certitude (sécurité juridique) et une lisibilité accrues

11. Mettre au point des méthodes permettant de collecter et d'analyser des données sur BEPS ainsi que les mesures prises pour y remédier	09/2015
12. Obliger les contribuables à faire connaître leurs dispositifs de planification fiscale agressive	09/2015
13. Réexaminer la documentation des prix de transfert	09/2014
14. Accroître l'efficacité des mécanismes de règlement des différends	09/2015

## Mise en œuvre rapide des mesures

15. Élaborer un instrument multilatéral	06/2014 et 12/2015
---	-----------------------

# Un calendrier ambitieux

**Septembre 2014**

**Septembre 2015**

**Décembre 2015**

- **Relever les défis fiscaux posés par l'économie numérique**
- **Neutraliser les effets des montages hybrides**
- **Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance – *phase 1***
- **Empêcher l'utilisation abusive des conventions fiscales**
- **Faire en sorte que les prix de transfert calculés soient conformes à la création de valeur / Actifs incorporels – *phase 1***
- **Réexaminer la documentation des prix de transfert**
- **Élaborer un instrument multilatéral –*phase 1***

# Un calendrier ambitieux

Septembre 2014

Septembre 2015

Décembre 2015

- **Renforcer les règles relatives aux sociétés étrangères contrôlées (SEC)**
- **limiter l'érosion de la base via les déductions d'intérêts et autres frais financiers**
- **Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance – phase 2**
- **Empêcher les mesures visant à éviter artificiellement le statut d'établissement stable**
- **Faire en sorte que les prix de transfert calculés soient conformes à la création de valeur**
  - **Actifs incorporels – phase 2**
  - **Risques et capital**
  - **Autres transactions à haut risque**
- **Mettre au point des méthodes permettant de collecter et d'analyser des données sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices ainsi que les mesures prises pour y remédier**
- **Obliger les contribuables à faire connaître leurs dispositifs de planification fiscale agressive**
- **Accroître l'efficacité des mécanismes de règlement des différends**

# Un calendrier ambitieux

Septembre 2014

Septembre 2015

Décembre 2015

- **Limiter l'érosion de la base d'imposition via les déductions d'intérêts et autres frais financiers— phase 2**
- **Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance— phase 3**
- **Élaborer un instrument multilatéral – phase 2**

Pour plus d'information :

Lien de consultation du site OCDE sur BEPS : <http://www.oecd.org/ctp/beps.htm>

Lien de consultation du site des Nations Unies sur BEPS :

[http://www.un.org/esa/ffd/tax/BEPS\\_note.pdf](http://www.un.org/esa/ffd/tax/BEPS_note.pdf)

# Organisation des travaux

- Le Comité des affaires fiscales (CAF) par le biais de ses organes subsidiaires
- Sur un pied d'égalité
  - Les pays membres de l'OCDE
  - Les pays non-membres de l'OCDE faisant partie du G20
  - La Colombie et la Lettonie en raison de leur demande d'accession à l'OCDE

# Engagement avec les pays en voie de développement

- Plusieurs mécanismes sont utilisés afin de recueillir leurs avis
  - Le Groupe de travail sur la fiscalité et le développement
  - Le Programme des relations internationales
  - Les Forums mondiaux en matière de conventions fiscales, de prix de transfert et de TVA
  - Les Nations unies
  - Les consultations régionales
  - Les questionnaires

# Contributions des parties prenantes

- Mécanismes
  - Consultations de BIAC (Business and industry Advisory Committee to the OECD) et de TUAC (Trade Union Advisory Committee to the OECD)
  - Consultations publiques
  - Appels à contributions
  - Projets de rapport
- Dates-clefs
  - Février/Mars 2014 - Publication des projets de discussion
  - Avril/Mai 2014 - Consultations publiques



**QUESTIONS?**